

L'exécuteur de Saint-Mihiel avait donc été averti de se trouver à Thionville au jour fixé. Mais l'ordre avait été donné trop tard, parce qu'il avait lui-même à remplir son office, ce jour-là ou le lendemain, à Verdun.

L'exécuteur de Metz, se trouvant seul, alla déclarer au procureur du roi qu'il était impossible d'exécuter Marguerite Roder. — Que faire? On avait ajourné l'exécution, lorsqu'un jeune homme de vingt-huit à trente ans, très confortablement mis et qui avait fait le voyage de Metz à Thionville, pour assister au triste spectacle qui allait avoir lieu, vint se présenter au parquet.

— Monsieur, dit-il au magistrat avec beaucoup de politesse, j'apprends que l'on ne peut procéder à l'exécution à cause de l'absence de l'exécuteur de Saint-Mihiel; je viens vous offrir mes services. Je me ferai un vrai plaisir de tirer la justice d'embarras et d'assister monsieur.

Le magistrat regarda l'homme qui lui faisait une telle proposition, avec une surprise mêlée de dégoût; cependant, il accepta ses offres de service, et l'exécution eut lieu. — Le bourreau amateur s'acquitta en homme expérimenté du triste rôle qu'il avait eu le courage de solliciter.

Cet homme ne tenait cependant ni de près ni de loin à la justice, ni à ses exécuteurs. Il était amateur dans toute la force du terme. Fils d'un marchand de rouenneries, établi dans le chef-lieu d'un département de l'Est, il continuait le commerce de son père; il avait déjà quelque fortune, et suivait les exécutions pour se distraire.

Sa passion pour ce genre de spectacle ne l'a pas distrait du soin de sa fortune. Il y a quatre ans, il s'est retiré du commerce, ayant des millions à lui. Il est venu se fixer à Paris, il a fait bâtir un hôtel aux Champs-Élysées, il a donné des bals, et c'est lui que nous avons vu se promener tout à l'heure dans ses salons illuminés et déserts.

Le magistrat de Thionville, qui occupe aujourd'hui un siège d'un rang élevé, avait été invité au premier bal que M. X... a donné cette année. Frappé de stupeur à la vue du bourreau amateur, il hésitait cependant à le reconnaître; mais un signe caractéristique près de l'œil gauche ne lui permit plus de douter plus longtemps.

Naturellement, il raconta à plusieurs personnes l'histoire du 18 octobre 1838; cette histoire se répandit dans la société comme les ondes concentriques que soulève une pierre jetée dans un étang se propagent au loin. — Dès lors, personne ne voulut plus voir l'homme du 18 octobre. Il se trouva tout à coup isolé au milieu de Paris. Il ne savait à quoi attribuer cet éloignement inexplicable. Le bal de la semaine dernière et la lettre qu'il a reçue lui ont ouvert les yeux.

— Les traits d'humanité du genre de celui que nous allons raconter sont d'un trop bon exemple pour que nous les passions sous silence; on ne saurait donner trop de publicité aux belles actions, surtout quand elles sont accomplies avec autant de modestie que d'abnégation.

Un ouvrier peintre, nommé Carré, demeurant rue Corneille, n° 4, après avoir été retenu dans son lit pendant trois longs mois, par une cruelle et douloureuse maladie, sortait hier matin pour la première fois; à peine avait-il fait quelques pas sur le trottoir, que, voulant traverser la rue, il a glissé et est tombé sur le pavé. La chute du convalescent a été si malheureuse qu'il s'est cassé la jambe.

Témoin de l'accident, un jeune négociant de notre ville, qui se trouvait à deux pas de Carré, s'est empressé de porter secours au blessé, l'a relevé lui-même et l'a fait transporter à son

domicile, où, sur sa demande, ne tarda pas à arriver le docteur Pichorel. Celui-ci, ayant jugé que l'état du pauvre ouvrier nécessitait son transport à l'hospice, Carré fut conduit dans cet établissement par les soins du négociant, qui paya d'avance les frais de voiture. Puis, ayant appris que Carré était marié et père de famille, et s'étant fait donner des renseignements sur la situation morale et financière de cet intérieur, renseignements très propres à exciter l'intérêt et la sympathie, le jeune homme assura cette famille qu'elle pouvait compter sur son appui. La femme du pauvre ouvrier réduit à l'inaction, ayant avoué à son bienfaiteur que, malgré tous ses efforts pour acquitter ses dettes, elle se trouvait encore devoir une certaine somme à M. Fanonnel, boulanger, M. X..., non content de solder ce qui était dû, s'est chargé de payer pendant trois mois les fournitures de pain nécessaires à l'intéressante famille, à la condition que celle-ci ne dévoilerait pas le nom de son bienfaiteur. (Courrier du Havre).

— On écrit de Bruges :

« Les grands crimes se succèdent dans l'arrondissement de Bruges d'une manière réellement effrayante; dans l'espace de cinq à six semaines, nous avons eu successivement à enregistrer :

» Un assassinat suivi de vol en la commune de Handzaeme;

» Un autre assassinat également accompagné de vol en la commune de Saint-Pierre-sur-la-Digue;

» La disparition du sous-brigadier des douanes, qu'on suppose avoir été assassiné et dévalisé le long de la grand-route sans que l'on ait encore à ce sujet des nouvelles positives.

» Enfin, voici qu'on nous signale un acte de brigandage qui a été commis pendant la nuit du 1^{er} au 2 de ce mois. Sept malfaiteurs, ayant la figure noircie et armés jusqu'aux dents, après avoir fait sauter la porte d'entrée à l'aide d'un arbre, se sont introduits dans la demeure de Pierre-François Hoste, petit cultivateur à Beernem; après l'avoir menacé de faire usage de leurs armes, ils l'ont forcé à leur remettre son argent, s'élevant à 149 fr.; ils lui ont, en outre, volé quelques pièces de viande de porc. » Une instruction judiciaire est commencée. »

— Une proclamation à propos de crinolines. — On écrit de Mantoue, le 30 janvier, à la Perseveranza, de Milan :

« Beaucoup de dames ont abandonné la crinoline; c'est peut-être par insouciance pour la mode. Dimanche, au sortir de la messe, quelques gamins s'approchant de quelques dames se mirent à crier : A bas les crinolines ! Le lendemain, le gouvernement a fait afficher l'avis suivant :

AVIS.

« Quelques factieux aveugles, viles instruments d'une faction bien connue qui, se servant des moyens les plus réprouvés et les plus infâmes, s'efforcent de renverser l'ordre établi par Dieu et la sainte religion, viennent encore dans cette citadelle, dont le commandement m'a été confié par notre auguste empereur, de commettre des actes pusillanimes, objet de la réprobation des vrais citoyens. Profanant le temple de Dieu, ils ont insulté lâchement le sexe faible, au sujet d'une mode universellement adoptée depuis quelque temps déjà.

» Je compte sur le bon esprit des honnêtes habitants de cette ville et forteresse qui toujours, jusqu' alors, ont donné des preuves de la dignité de leurs sentiments et de leur dédain sage et courageux; ils m'aideront de leur in-

fluence. Cependant, afin que de semblables faits ne se reproduisent point, et que nous ne soyons plus témoins de si scandaleux excès, l'œuvre d'une infâme faction et dont le seul but est de détruire dans cette ville l'ordre prescrit et le repos public, je vous informe que si jamais ils avaient lieu de nouveau, moi, le commandant de la forteresse, j'userai des pouvoirs les plus illimités qui me sont confiés, j'emploierai les mesures les plus sévères et les plus rigoureuses pour réprimer de semblables actes et empêcher des attentats aussi insensés.

» Les citoyens ne devront alors s'en prendre qu'à eux-mêmes, à leur inertie et à leur perversité s'ils se voient alors frappés dans leurs intérêts les plus chers.

» Mantoue, ce 30 janvier 1860.

» Le maréchal de camp, gouverneur, commandant la ville et la citadelle de Mantoue.

» Baron CULOZ. »

— On écrit de Vienne, le 31 janvier :

« Un crime affreux vient d'être découvert. Une caisse arriva, il y a quelques jours, à une petite station du chemin de fer de Gallicie. L'adresse qu'elle portait étant fictive, force fut de la laisser en magasin. Comme on remarqua qu'il s'en exhalait une odeur fétide, on l'ouvrit, et on y découvrit le cadavre d'un homme. Les traits du mort furent photographiés et expédiés à la direction de la police de Vienne et à celle de la police de Prague, le colis ayant été expédié par un hôtelier de cette dernière ville, qui l'avait lui-même reçu de Vienne. A la vue de la photographie, un des commissaires de Vienne reconnut à l'instant les traits d'un de ses amis, le négociant C. H..., disparu depuis quelque temps. Il avait eu un paiement de 7,000 florins à faire à Prague, et on l'avait cru parti lui-même pour cette ville. Recherches faites, il s'est trouvé que le malheureux avait été assassiné, dit-on, par un de ses commis, âgé de 18 ans. »

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

EN VENTE CHEZ J. REBOUX

20, Rue Neuve, Roubaix :

AGENDA

du commerce et de l'industrie.

Edition particulière, imprimée sur papier satiné.

SEMAINE, à livre ouvert, avec lignes grises, 80 cent.

QUATRE JOURS, à liv. ouv., avec lig. grises, 1 fr. 10.

CIRQUE F. LALANNE

Situé Marché au Charbon, à Roubaix.

Jeudi 2 février, à 7 h. 1/2 :

CHEVAUCHÉE LOUIS XV.

Eremier début de M. BERTOLONI, premier gymnasiarque d'Italie.

Scènes, danses et exercices équestres, par plusieurs écuyers et écuyères.

Nombreux Intermèdes par les clowns.

Prix des places : Stalles, 2 f. 50 ; premières, 1 f. 50 ; secondes, 1 f. ; galeries, 50 c.

THÉÂTRE DES AMATEURS

Jeudi 9 février, spectacle à 6 h. 1/2 :

1. JEANNE MATHIEU, vaudeville en 2 actes.

2. LE CHEVALIER DU GUET, comédie 2 actes.

Prix des places : Première galerie, 1 f. 50 c. — Stalles de parquet, 1 f. 50 c. — Parquet, 1 f. — Amphithéâtre, 75 c. — Parterre, 50 c.

ON DEMANDE

Un représentant à Roubaix ou à Tourcoing pour une ancienne Société d'assurances mutuelles contre l'incendie.

Bonnes remises. — Ecrire franco à Lille, poste restante, à M. RAMEYE, inspecteur.

(1806)

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

VINAIGRE ANGLAIS, AROMATIQUE & BALSAMIQUE

Adopté et recommandé par le Conseil de salubrité de Londres.

Importation préparée et perfectionnée par CHALMIN, parfumeur.

Le VINAIGRE ANGLAIS possède une odeur douce et suave; il est tonique, rafraîchissant et hygiénique; il blanchit et assouplit la peau, lui donne ce velouté et cette fraîcheur que toutes nos dames envient, fait disparaître les rides et les taches de rousseur; enfin il est anti-méphitique, ce qui le rend indispensable aux personnes qui fréquentent les bals, les théâtres, etc., en un mot tous les endroits où l'on respire un air vicié. Cette dernière propriété, que possède le Vinaigre anglais d'être un préservatif contre le méphitisme de l'air et des vapeurs, l'a fait adopter et recommander par le Conseil d'hygiène de Londres.

Fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 43 et 45. — Maison à Paris, rue d'Enghien, 24.

EXPORTATION. — Prix en France, 1 f., 1 f. 50, 3 f. et 5 f. le flacon.

Se trouve à Roubaix, chez M. FAQUES, Coiffeur et Parfumeur, contour de l'Eglise-Saint-Martin, 6, et chez tous les coiffeurs et parfumeurs de France et de l'étranger.

1818

DÉPOT DE FABRIQUE DE DRAPS ET NOUVEAUTÉS

VENTE DES NOUVEAUTÉS D'HIVER DE LA MAISON AUG. CAZY ET Cie

POUR PANTALONS, PALETOTS, CRAVATES & GILETS

A LA VILLE DE VERVIERS, RUE DES CHAPELIERS, 22, TOURNAI

MAGASIN SPÉCIAL

pour l'EXPOSITION des RICHES NOUVEAUTÉS anglaises et indigènes; spécialité de DRAPS et ÉTOFFES pour dames, livrés directement au détail à plus de 30 à 40 pour cent en-dessous des prix ordinaires, et vendus à la grande mesure de 0,74 centimètres.

VÉRITABLE PRIX FIXE

La maison AUG. CAZY & Cie, montée sur la plus vaste échelle, attire l'affluence non-seulement par des assortiments considérables qui n'existent pas ailleurs, mais encore par la qualité supérieure et le bon goût de ses étoffes, la perfection de ses produits, la loyauté dans ses opérations et la partie de ses articles arrivent directement de fabrique, ou sont achetés au comptant sur les lieux de production, évitant par là au consommateur les bénéfices des commissionnaires, maisons de gros, intérêts des capitaux dans les crédits, frais énormes de commis-voyageurs, pertes éventuelles dans les faillites, bénéfices des détaillants, etc. Avec tous ces avantages réunis, on comprendra facilement pourquoi la maison AUG. CAZY & Cie veut la riche nouveauté à plus de 30 à 40 pour cent au-dessous des prix de n'importe quelle autre maison. La vogue et la confiance que cette maison s'est acquise depuis l'ouverture de son dépôt à Tournai, ayant donné lieu à l'imitation de ses enseignes et circulaires, le consommateur dans son intérêt personnel, est prié de faire attention au nom et à l'adresse : AUG. CAZY & Cie, à LA VILLE DE VERVIERS, rue des Chapeliers, 22, à Tournai.

Aperçu de quelques articles vendus à la grande mesure de 0,74 centimètres.

Drap noir, grande largeur, à	2.75	2.50	3.00	3.50	Drap bronze	3.75	4.50	5.00	6.00	7.00	8.50	Duffel, toutes nuances, pour paletots	5.00	5.50	6.00	
Amazone pour pantalons et burnous	3.75	4.00	4.75	5.25	Id. brun, bleu et autres nuances	4.50	5.00	5.50	6.50	8.50	Velours-laine, bleu, noir et brun	6.50	7.50	8.00	8.50	
Cachemire croisé		5.50	6.00	6.50	Cuir gris gendarme à					8.00	Id. qualité extra supérieure	9.00	9.75	10.50		
Impérial croisé	6.75	7.50	8.00	8.50	Etoffes d'hiver pour pantalon	3.00	3.25	4.25	6.50	Hauts nouveautés	7.00	7.50	8.00	8.50	9.50	
Impérial croisé extra			10.30	11.50	Etoffes anglaises diagonales et bandes	4.00	4.50	5.00	6.00	11.50	12.50	Waldavas, toutes nuances, qualité extra	10.50	11.50	12.50	13.00
Cuir-laine et satin laine extra pour pantalons	3.50	4.50	5.25	6.00	6.50	7.00	7.50	8.00	8.50	9.50	10.50	Chenilles anglaises et Himalaya		9.50	14.00	
Cuir-laine et Satin-laine fort et fin		7.00	7.50	8.50	Castorine noire, bleue et brune	2.75	3.00	4.00	4.50	Etoffes pour burnous de dames jusqu'aux plus belles qualités.		12.00	13.00	14.00		
Id. qualité extra supérieure		9.00	9.75									Draps étrangers prima et satin-laine	12.00	13.00	14.00	

AVIS TRÈS IMPORTANT. — La maison AUG. CAZY & Cie, défiant toute concurrence et voulant offrir à l'acheteur toutes les garanties possibles, accorde dix jours pour échanger, sans aucune perte, toutes marchandises qui ne conviendraient plus, et même en remboursant le montant aux personnes qui à l'indemnité du désir. — Aucune personne n'étant chargée de la vente de nos marchandises, on est prié de s'adresser directement au dépôt RUE DES CHAPELIERS, 22, A TOURNAI (deux maisons au-dessus de la Boucherie).

Grand choix de cravates cachemire, cache-nez en peluche et chenilles, depuis 1.50 jusqu'à 14.00. — Cravates, cols en soie et écharpes, à 0.50, 0.75, 1.00, 1.25, 1.50, 1.75, 2.00, 2.25, 2.50 à 6.00. — Gilets cachemire, poil-de-chèvre, velours-soie, matelassés, à 2.50, 3.00, 3.75, 4.00, 4.50, 5.00, 6.00, 7.00, 8.00, 9.00, 9.50, jusqu'à 20.00, généralement tout ce qui se fait de plus nouveau.

Grand choix de soieries noires pour robes, de 2.25 à 9.00. — Assortiment de foulards de Lyon et des Indes, depuis 2.40, garantis pure soie, — et une infinité d'autres articles.